

2D-DOC



Date de facture **13/06/2025**

N° de facture **11812393880625**

Remise à Zéro **12/07/2025**

Fin d'engagement **Date échue**

N° de compte client **1.17535603**

N° de ligne **06 61 40 97 58**

MME GONZALEZ MELANIE  
15 T CHEMIN DE LA PLANCHETTE  
77170 BRIE COMTE ROBERT

## Bonjour, voici votre facture du 13 juin 2025

	€ HT	€ TTC(*)
<b>Montant prélevé le 27 juin 2025</b>		<b>31,99</b>
<b>Vos services fournis par votre opérateur</b>	<b>26,66</b>	<b>31,99</b>
<b>Vos abonnements, forfaits et options</b>	26,66	31,99
<b>Vos communications (du 13/05 au 12/06)</b>	0,00	0,00
<b>Montant de la facture soumis à TVA</b>	<b>26,66</b>	<b>31,99</b>

TVA 20,00 % payée sur les débits

5,33

Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %

26,66

(\*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) : BTAW0I2WA8213



Utilisateur de la ligne MELANIE GONZALEZ	Numéro de la ligne 06 61 40 97 58	Annexe de la facture 11812393880625	%TVA	€ HT	€ TTC(*)
<b>Vos services fournis par votre opérateur</b>				<b>26,66</b>	<b>31,99</b>
<b>Vos abonnements, forfaits et options</b>					<b>31,99</b>
<b>Pour le mois à venir (du 13/06 au 12/07)</b>					
· B&YOU 300Go 5G Client		20,00	32,49	<b>38,99</b>	
· Remise Forfait		20,00	-5,83	<b>-7,00</b>	
· Appels illim 120 destinations				<b>inclus</b>	
· Option Majelan				<b>inclus</b>	
<b>Vos communications (du 13/05 au 12/06)</b>					<b>0,00</b>
<b>décomptées de vos forfaits</b>					
· 05:49:46 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24					
· 6 unités dans le cadre de vos SMS/MMS illimités 24h/24					
· 16 Go 316 dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal					
<small>(*)Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.</small>					
<b>Total pour cette ligne</b>					<b>31,99</b>

Utilisateur de la ligne  
MELANIE GONZALEZ  
Numéro de ligne  
06 61 40 97 58



## Détail de votre facture du 13 juin 2025

### Vos services fournis par votre opérateur

#### Vos communications

décomptées de vos forfaits

**Internet décompté de votre forfait principal** **0,00**

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
12/05	152 Mo 178	France	0,000
13/05	308 Mo 143	France	0,000
14/05	408 Mo 677	France	0,000
15/05	648 Mo 967	France	0,000
16/05	232 Mo 010	France	0,000
17/05	812 Mo 520	France	0,000
18/05	118 Mo 752	France	0,000
19/05	190 Mo 933	France	0,000
20/05	345 Mo 171	France	0,000
21/05	68 Mo 252	France	0,000
22/05	211 Mo 144	France	0,000
23/05	1 Go 092	France	0,000
24/05	740 Mo 464	France	0,000
25/05	631 Mo 146	France	0,000
26/05	79 Mo 524	France	0,000
27/05	1 Go 132	France	0,000
28/05	486 Mo 543	France	0,000
29/05	133 Mo 113	France	0,000
30/05	274 Mo 245	France	0,000
31/05	1 Go 535	France	0,000
01/06	221 Mo 095	France	0,000
02/06	151 Mo 883	France	0,000
03/06	783 Mo 154	France	0,000
04/06	902 Mo 452	France	0,000
05/06	1 Go 109	France	0,000
06/06	975 Mo 206	France	0,000
07/06	1 Go 126	France	0,000
08/06	725 Mo 005	France	0,000
09/06	227 Mo 020	France	0,000
10/06	361 Mo 339	France	0,000
11/06	362 Mo 250	France	0,000
12/06	18 Mo 871	France	0,000

**Total de vos consommations** **0,00**

# Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

## 1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

### Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

### Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

### Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

## 2 Vos services de tiers

### Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

**Bon à savoir :** toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site [surmafacture.fr](#)

## 3 Des équipements à régler

### Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

	Montant prélevé le 23 avril 2021	11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00 0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00 0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00 0,00
	Vos autres services et produits	0,00 0,00
2	Vos services fournis par des tiers	0,00 0,00
	Vos services ponctuels	0,00 0,00
	Vos autres services de tiers (**)	3,49
	Vos abonnements	3,49
3	Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00

EXEMPLE

1 Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?  
Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

## Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur [bouyguestelecom.fr](#), rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Partéphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local.

Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur [bouyguestelecom.fr](#) rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.